

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Recommandations ou obligation légale :

- Code du travail article R 4224-15 et R 4224-16 - Arrêté du 14 février 92 relatif aux 1ers soins à donner aux victimes d'accidents électriques - Document de référence et guide technique INRS

OBJECTIFS

Le sauveteur secouriste doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PRE REQUIS

Personnel de l'entreprise volontaire pour réaliser les gestes de premiers secours lors de situation d'incidents ou d'accidents

PROGRAMME TYPE

FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE :

- **Le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail**
Les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession
Le rôle de sauveteur secouriste du travail
Le cadre juridique de l'intervention du SST
- **Protéger**
L'alerte aux populations
Les dangers réels ou supposés, repère des dangers persistants
Supprimer ou isoler le danger
- **De protéger à prévenir**
Les dangers dans une situation de travail
Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail
- **Examiner**
Examiner et mettre en œuvre l'action choisie en fonction du résultat à obtenir
- **Faire alerter ou alerter**
En fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- **De faire alerter à informer**
Informers son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situations(s) dangereuse(s)
- **Secourir**
Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)

VALIDATION DE LA FORMATION

Durée : 14 heures